



Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

Point 5 II) g) de l'ordre du jour provisoire

A/20/5 II) g)

Madrid, le 26 avril 2013

Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

g) Accords conclus par l'Organisation

I. Introduction

1. L'article 12 des Statuts de l'OMT stipule ce qui suit en ce qui concerne les accords conclus par l'Organisation :

« L'Assemblée peut examiner toute question et formuler des recommandations sur tout sujet de la compétence de l'Organisation. Outre celles qui lui sont conférées par ailleurs dans les présents Statuts, ses attributions sont les suivantes :

...

l) Approuver ou déléguer les pouvoirs en vue d'approuver la conclusion d'accords avec des gouvernements et des organisations internationales ;

m) Approuver ou déléguer les pouvoirs en vue d'approuver la conclusion d'accords avec des organisations ou des institutions privées ;

... »

2. C'est en vertu de ces dispositions que les accords et les arrangements de travail ci-après ayant été conclus avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales sont soumis à l'Assemblée générale. Il y a lieu de noter que les accords et les arrangements de travail concernant la coopération technique, la Fondation Thémis et les projets relatifs aux OMD sont présentés à l'Assemblée générale aux points correspondants de l'ordre du jour. Tous les accords conclus par l'Organisation peuvent être consultés au secrétariat.



II. Accords conclus avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales

- 29 octobre 2011 : [anglais] Mémoire d'accord entre **ONU-Femmes** et l'Organisation mondiale du tourisme en vue de renforcer le cadre de coopération entre les deux organisations dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le tourisme.
- 18 janvier 2012 : [espagnol] Accord-cadre entre la **République argentine** et l'Organisation mondiale du tourisme aux fins de la réalisation d'activités de coopération Sud-Sud et triangulaire ayant pour finalité une action conjuguée et le partage de données d'expérience et de meilleures pratiques entre les parties, et la promotion d'une assistance technique conjointe dans le domaine du tourisme avec des pays tiers.
- 7 mars 2012 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Commission européenne du tourisme** pour conjuguer les efforts grâce à la coopération et à l'exécution d'activités conjointes sur des questions liées au tourisme et autres, dans le but de mieux répondre aux besoins actuels des deux parties et dans l'intérêt plus large des États Membres de l'OMT, des ONT membres de la CET ainsi que du secteur du tourisme international et de la communauté internationale.
- 23 avril 2012 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) afin d'établir un cadre de coopération et de faciliter la collaboration entre les parties, sans exclusivité, dans des domaines d'intérêt mutuel, pour rendre les destinations touristiques plus sûres face à la drogue, la criminalité et le terrorisme ; complété par l'accord de coopération signé le 5 avril 2013 entre l'**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) concernant la campagne conjointe de sensibilisation sur la criminalité transnationale organisée et le tourisme.
- 16 mai 2012 : [anglais] Mémoire d'accord visant à renforcer la coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Commission européenne** pour faciliter l'identification d'initiatives conjointes dans les domaines de coopération et tirer parti de l'avantage comparatif de chacun.
- 31 mai 2012 : [espagnol] Accord sous forme d'échange de lettres entre l'**Espagne** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) reconnaissant aux membres de la famille à charge de fonctionnaires de l'OMT le droit d'exercer une activité rémunérée.
- 30 octobre 2012 : [anglais et français] Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Ministère du tourisme d'**Haiti** pour renforcer la coopération entre l'OMT et le Ministère dans des domaines d'intérêt commun.
- 15 novembre 2012 : [espagnol] Accord entre l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Ministère des affaires étrangères des **États-Unis du Mexique**, le Ministère du tourisme des États-Unis du Mexique et le Secrétariat au tourisme et au développement économique de l'État d'Oaxaca afin d'améliorer l'éducation et la formation au tourisme dans le monde, plus particulièrement des fonctionnaires et des professionnels ayant des responsabilités dans le secteur public et la macro-gestion des destinations touristiques.

- 14 février 2013 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Gouvernement de l'**Italie** afin de mettre à jour le statut du secrétariat permanent du Comité mondial d'éthique du tourisme (établi à Rome en novembre 2008).
- 18 février 2013 : [anglais] Lettre d'accord entre le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) afin de mettre à profit leurs avantages comparatifs respectifs pour accroître la collaboration et concevoir des activités conjointes à l'appui des objectifs adoptés au niveau international fixés par les États Membres dans les domaines de l'environnement et du développement durable.
- 27 mars 2013 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Ministère du tourisme de la **Grèce** en vue de coopérer aux fins de l'exécution de projets, en particulier « l'Observatoire du tourisme durable sous l'égide de l'OMT » pour les îles de l'Égée.
- 11 avril 2013 : [espagnol] Lettre d'intention entre le Ministère du tourisme du **Honduras** et l'Organisation mondiale du tourisme en vue d'établir le bien-fondé et le cadre du travail conjoint pour construire et mettre en route un observatoire du tourisme durable et des changements climatiques à La Ceiba, dans le département d'Atlántida (Honduras).

III. Accords conclus avec des autorités locales

- 24 février 2012 : [anglais et serbe] Mémoire d'accord aux fins de la coopération dans le domaine du développement d'un tourisme durable entre les autorités de la **province autonome de Voïvodine (République de Serbie)**, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'université de Novi Sad et le Centre de compétences du Danube.
- 13 mars 2012 : [anglais] Lettre d'intention entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Gouvernement populaire municipal de Shanghai** afin de renforcer la coopération entre l'OMT et Shanghai et d'identifier les domaines d'intérêt commun.
- 14 septembre 2012 : [anglais et chinois] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Administration municipale du tourisme de Shanghai** en vue de renforcer la coopération entre l'OMT et ladite administration et d'identifier les domaines d'intérêt commun.

IV. Accords conclus avec des organismes publics locaux

- 27 septembre 2012 : [espagnol] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Casa África** en vue de renforcer la coopération entre l'OMT et Casa África et de définir les domaines d'intérêt commun.

V. Accords conclus avec des organisations non gouvernementales

- 27 février 2012 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Institut international pour la paix par le tourisme** en vue de coopérer et d'exécuter des activités conjointes sur des questions liées au tourisme et à la paix.

- 7 août 2012 : [anglais] Mémoire d'accord à des fins de partenariat entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Fondation Ulysse** afin de conjuguer les moyens et les actions de l'OMT et de la fondation pour contribuer à la création et à l'application de savoir à des objectifs spécifiques des politiques et de la gouvernance touristiques, dans l'optique d'atteindre l'excellence dans les administrations publiques du tourisme, le secteur privé et les organisations de la société civile par l'attribution des prix Ulysse de l'OMT et les activités qui y sont associées directement.
- 9 septembre 2012 : [anglais] Accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Centre de recherche sur l'économie du tourisme dans le monde** en vue de renforcer la coopération entre l'OMT et ledit centre et d'identifier les domaines d'intérêt commun.
- 15 novembre 2012 : [anglais] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Forum mondial du tourisme Lucerne** en vue de renforcer la coopération entre l'OMT et ledit forum et d'identifier les domaines d'intérêt commun.

VI. Accords conclus avec des universités et des instituts

- 24 octobre 2012 : [espagnol] Mémoire d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Centre de recherche et d'études supérieures (**université Anáhuac (Mexique)**) pour renforcer la coopération entre l'OMT et l'université Anáhuac et atteindre leurs objectifs communs, notamment la mise au point de programmes de formation de haut niveau ainsi que la réalisation et la diffusion de travaux de recherche sur le tourisme.
- 11 décembre 2012 : [anglais] Accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Institut d'études touristiques de Macao (Chine)** afin de promouvoir les échanges et d'autres formes d'interaction institutionnelle et d'identifier les domaines d'intérêt commun.
- 5 février 2013 : [anglais] Accord de collaboration entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**université de l'Égée (Grèce)** en vue d'établir le Centre de contrôle des observatoires du tourisme durable en collaboration avec l'OMT dans l'Égée.

VII. Autres accords

- 28 février 2012 : [anglais] Mémoire d'accord portant sur l'innovation dans le tourisme entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Microsoft Ibérica, S.R.L. Unipersonal** en vue de renforcer la coopération et de collaborer sur des questions d'intérêt commun.

VIII. Suites à donner par l'Assemblée générale

3. L'Assemblée générale est invitée à :
 - a) prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les accords et les arrangements de travail ayant été conclus, conformément à l'article 12 des Statuts, avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, des autorités locales et des universités ;
 - b) approuver les accords énumérés dans ledit document.